



Compensation de facture sur travaux effectués

Par **bugs001**, le **30/09/2011** à **05:25**

Bonjour, mon entreprise est prestataire de service pour un donneur d'ordre d'importance, A cette occasion celui ci nous remet des "cartes sim pour téléphone mobile " pour mener a bien les prestations qui nous sont confiées. Dernièrement celui ci à procédé arbitrairement a une compensation sur une pré- facturation a venir . Il me facture la perte de " carte sim " 50 euros l'unité. Or en procédant ainsi, il ne produit aucune facture justifiant du prix de la carte a l'unité et encore moins la justification de cette retenue, tout juste un courrier confirmant qu'il facture la carte 50 euros. Mieux, j'ai cru comprendre que les opérateurs téléphoniques ne facturaient pas le remplacement des cartes s agissant d'un support lié a un service. nest ce bien légal cette forme de compensation ou retenue en l'état ? nest il normal qu'il n'y ait pas de facture ? merci pour votre aide